

SOGECCLAIR CONFIRME SON ELIGIBILITE AU PEA-PME ET PRECISE LA DATE DE MISE EN PAIEMENT DU DIVIDENDE

Blagnac, France, le 26 mars 2025, après séance de cotation.

SOGECCLAIR, fournisseur de solutions innovantes à forte valeur ajoutée pour une mobilité plus sobre et plus sûre, confirme qu'il respecte le critère d'éligibilité au PEA-PME précisé par l'article L.221-32-2 du Code monétaire et financier, à savoir une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions SOGECCLAIR peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

Le dividende de 0,96 € brut par action, annoncé le 12 mars 2025 (communiqué sur les Résultats Annuels 2024), sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 15 mai prochain, il serait mis en paiement le 21 mai 2025. Le détachement du coupon interviendrait le 19 mai 2025.

Prochain communiqué : chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2025, le 30 avril 2025 après Bourse

A propos de SOGECCLAIR

Fournisseur de solutions innovantes à forte valeur ajoutée pour une mobilité plus sobre et plus sûre, Sogecclair apporte ses compétences en ingénierie et fabrication de haute qualité aux secteurs de pointe : aéronautique, aérospatial, automobile, ferroviaire et défense. Accompagnant ses clients et partenaires depuis la conception et la simulation jusqu'à la fin de vie du produit, à travers toute la chaîne de fabrication et la mise en service, les collaborateurs sont répartis dans le monde entier afin d'offrir un support de qualité et de proximité à tous ses clients.

SOGECCLAIR est cotée sur Euronext Growth Paris – Indice Euronext® Family Business -Code ISIN : FR0000065864 (Reuters SCLR.PA – Bloomberg SOG.FP)

Contacts : Alexandre ROBARDEY, Président du Conseil d'Administration de SOGECCLAIR / Philippe BREL, Directeur Général de SOGECCLAIR / www.sogecclair.com / +33(0)5 61 71 71 01

Contact presse : Charlène CHAIX / Assistante de direction / charlene.chaix@sogecclair.com / +33(0)5 61 71 71 01